



Derrière la vente de Chalès... La Douane orpheline de son action sociale



Deux gros coups durs viennent d'être portés contre l'action sociale en quelques semaines.

En mars dernier, c'était l'annonce par Bercy de la cession des résidences vacances de l'association Education Plein Air Finances (EPAF). Soit près de 600 chambres et appartements répartis dans 17 départements et 21 communes qui échapperont aux personnels des ministères économiques et financiers (MEF)¹ !

Là, c'est la **vente du domaine de Chalès**, propriété de l'Œuvre Des Orphelins des Douanes (ODOD) !

Pour la communauté douanière, cette propriété sise sur la commune de Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher) est davantage qu'un site emblématique : c'est l'incarnation de l'ODOD.

Nombre de personnels des Douanes y ont séjourné, pour divers motifs. Surtout, de nombreux enfants et petits-enfants de douanières et douaniers ont pu bénéficier de ce domaine. Pour profiter des petits bonheurs de l'existence en colonies de vacances, mais aussi pour pouvoir se construire et s'épanouir en internat, lorsque certains accidents cruels de la vie sont passés par là...

C'est pourquoi l'annonce de la vente de ce site laisse un grand vide.

C'était un peu LA « maison sociale » des personnels des Douanes. « Notre » château à toutes et tous.

Et il nous est retiré.

Cette annonce n'est guère surprenante. Elle était pendante depuis 2015, année où la volonté d'une cession du domaine était exprimée. La crise de la Covid-19 aura eu raison officiellement de six années d'existence en sursis.

Vingt-deux personnes licenciées... Ce qui nous met particulièrement en colère c'est qu'au-delà des aléas conjoncturels liés à la crise sanitaire, il y a surtout des orientations structurelles... Dont **les seuls responsables sont les autorités gouvernementales successives !**

En effet, de 1918 à 2006, l'ODOD était financée sans difficulté grâce au reversement de 10 % des amendes et confiscations douanières (10 % du total de la perception des amendes douanières et du produit issu de la vente des marchandises saisies). Un modèle mutualiste de financement, décidé volontairement par nos anciens, et faisant la fierté de générations de personnels des Douanes (voir tableau ci-contre).

Pourtant, en 2006, le gouvernement De Villepin (présidence Chirac) met un terme au dispositif des 10 % pour le remplacer par des subventions d'État. Motif invoqué : *s'insérer dans les clous budgétaires fixés par la loi organique sur les lois de finances (LOLF)*...

Le gouvernement Fillon (présidence Sarkozy) formalisera le nouveau dispositif de financement dans l'arrêté (scélérat) du 21 novembre 2007. Arrêté qui ne sera jamais remis en cause, malgré les alternances gouvernementales...

À l'indépendance financière succède alors la dépendance aux dotations gouvernementales, s'érodant avec le temps.

Bref historique de l'ODOD & de Chalès
1914 Création d'une caisse de secours de guerre.

1918 Création officielle de l'ODOD.

Vote unanime par les douaniers du reversement à l'ODOD de 25 % des répartitions contentieuses leur étant allouées alors (40 % du total des amendes et confiscations douanières). Soit 10 % (un quart de 40 %).

Décret du 1^{er} juin officialisant le versement à l'ODOD des 10 %.

1947 Acquisition du domaine de Chalès.

1957 Arrêté du 18 avril précisant les conditions de répartition des 10 %.

2006 Suppression des 10 %, remplacés par des subventions d'État.

2007 Arrêté du 21 novembre formalisant le nouveau dispositif de financement.

2015 Annonce de l'intention de vendre le domaine de Chalès.

2021 Vente du domaine de Chalès.

Suite à la casse de l'EPAF, SOLIDAIRES Finances et les autres fédérations ont exigé la convocation d'un Comité Technique Ministériel (CTM). Il se tiendra le vendredi 21 mai prochain.

Nous encourageons un maximum de personnes à signer et partager la pétition interfédérale².

**Ce gouvernement vole les personnels, car c'est NOTRE action sociale qui nous est retirée !
Retrouvons nos répartitions contentieuses ! Rendons les « 10 % » à l'ODOD !**

Paris, le jeudi 13 mai 2021

1 Voir notre communiqué du 31/03/2021 *Mort au soleil pour l'EPAF!* : <http://solidaires-douanes.org/epaf>

2 Signature en ligne : <https://www.mesopinions.com/petition/politique/defendre-action-sociale-ministerielle/113310>

